



Fédération  
autonome de  
l'enseignement

*Sous embargo jusqu'au lundi 15 décembre, 9 h 30, heure de l'Est*  
**COMMUNIQUÉ**

*Consultation sur la violence envers les profs*  
**Agir dès maintenant**

**Montréal, le 15 décembre 2025** – Bousculades, coups de poing, de pied et de tête. Crachats. Griffures. Morsures. Insultes. Intimidation. Objets lancés. Menaces. Insinuations ou gestes à caractère sexuel. Selon les résultats de la consultation menée par la FAE, non seulement les actes de violence subis par les profs dans les classes au Québec sont alarmants et globalement en hausse, mais certains sont graves et fréquents. Ils peuvent engendrer une panoplie de sérieuses conséquences : stress, baisse de motivation et de l'estime de soi, épuisement et dépression, commotions cérébrales et arrêts de travail. Bref, comme les cours et leçons, la violence fait partie du quotidien des profs.

« Subir la violence, c'est fini! », lance comme cri du cœur Catherine Renaud, vice-présidente aux relations du travail à la FAE. « Les conséquences de la violence, qu'elles soient physiques, psychologiques ou professionnelles, sont inadmissibles pour les profs tout comme dans la société en général. Nous sommes là pour enseigner à nos élèves. Mais nous ne pouvons plus le faire au détriment de notre santé. Tout comme les autres travailleuses et travailleurs, nous avons droit à un milieu de travail exempt de violence. Plus de trois profs consultés sur cinq qui a subi un acte de violence songe à quitter la profession à cause de celui-ci! La situation est urgente et nous demandons à la ministre de l'Éducation, Sonia LeBel, d'agir conjointement avec nous dès maintenant! La violence brise l'école et ses profs! Nous avons le droit de travailler dans des conditions harmonieuses et respectueuses et lorsque la violence se manifeste, nous avons besoin de soutien dans nos milieux », déclare Madame Renaud.

La FAE rappelle également que la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* spécifie clairement l'obligation de l'employeur à prendre les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité physique et psychique des travailleuses et travailleurs et pour assurer la protection de celles et ceux exposés sur les lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.

« Qu'elle soit intentionnelle ou non, cette violence nuit à la santé des profs. La Fédération considère qu'il faut d'abord tout mettre en œuvre pour contrer sa banalisation au travail. Ce n'est pas vrai que la violence doit faire partie de notre job! La banalisation de la violence est d'ailleurs un des facteurs de risque qui peut mener à la détresse psychologique, et éventuellement à la désertion de la profession enseignante. C'est l'ensemble de cette violence qui contribue à la pénurie de personnel enseignant. Pendant ce temps, que nous propose comme solution le gouvernement Legault? D'introduire le vouvoiement à partir de janvier 2025... pour comble d'insulte ! », s'insurge Madame Renaud.

**Faits saillants : une tendance alarmante**

Globalement, c'est 90 % des personnes répondantes qui ont déclaré avoir été victimes d'actes de violence, toutes formes confondues. Nous observons que la **violence psychologique ou verbale** (81 %) est la **forme de violence la plus courante** subie par les personnes répondantes, suivie

par la violence physique (63 %). 11 % des enseignantes et enseignants consultés ont affirmé avoir été victimes de violence à caractère sexuel dans leur milieu de travail (voir l'annexe intitulé « Faits saillants »).

### **Solutions à court terme, concrètes et réalistes**

Devant l'urgence de la situation, la FAE considère que plusieurs actions, qui pourraient concrètement faire une différence, doivent être mises en place dès maintenant.

- La FAE rencontrera la ministre LeBel, afin de lui présenter les résultats détaillés de la consultation et de discuter d'un plan d'action pour que la lutte à la violence devienne une priorité en 2026.
- La ministre LeBel doit aussi investir dès maintenant les sommes nécessaires, sans condition, pour que les établissements scolaires puissent embaucher les personnels et les ressources spécialisées : psychologues, personnes techniciennes en éducation spécialisée (TES), professionnels (notamment psychoéducateurs, orthophonistes, etc.).
- La FAE demande que les directions d'établissement fassent appliquer les codes de vie et les plans de lutte à l'intimidation et à la violence.
- La FAE demande que les centres de services scolaires et les directions d'établissement facilitent la déclaration des actes violents.

### **À propos de la FAE**

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent 65 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire de l'École Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 3 500 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de Laval, de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Estrie et de la Montérégie, où se situent les quatre plus grands pôles urbains du Québec.

- 30 -

**Source :** Fédération autonome de l'enseignement

**Renseignements :** Marie-Josée Nantel à [mj.nantel@lafae.qc.ca](mailto:mj.nantel@lafae.qc.ca) ou au 514 709-7763